

1) Installation d'un compteur d'eau et d'un purgeur d'air le 3/10/2023 en limite de propriété entre les parcelles D3279 (Bonvalot) et D3280 (Commune)



Photos avant/
après le premier
remplissage de la
citerne pompiers
(le 4/10)

Je vous transmet
en PJ la vidéo qui
semble indiquer
un débit de prélè-
vement d'environ
1 litre par se-
conde (sans
pompe, unique-
ment par gravité)



2) Raccordement entre le tuyau d'aspiration et de refoulement (une fois l'air chassé par la pompe) - la pompe reste sur place car nécessaire pour réamorcer si de l'air rentrait dans le tuyau (en cas de nouvelle dégradation par exemple...). Mais la pompe n'a été utilisée le 4/10 que quelques minutes, le reste du prélèvement (4 heures environ au total) a été réalisé sans pompe.



3) Le captage se situe désormais quelques mètres en amont, tout en haut de la C1648 (abandonnée), toujours en passant sur la droite du lit





Lit principal du ruisseau



4) Délimitation de la zone et affichage afin de dissuader les personnes « honnêtes » qui se seraient trompées de parcelle par mégarde... Tout en laissant le passage aux randonneurs autour de la zone

